

dépôt le : 08.06.2026

demandeur : SAS Supermarché Schelcher – M.
Dominique SCHELCHER

objet : réaménagement zone labo

adresse : 24 rue de la 1^{ère} Armée

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER
UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
au titre du code de la construction et de l'habitation
délivrée par le maire au nom de l'Etat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivant ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L. 122-3, L.141-2 à L. 143-3, R. 143-1 à R. 143-47, R. 122-6, R. 122-7 et R.122-18 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) », le modèle de formulaire du « dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique » et le modèle de formulaire de la « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un immeuble de grande hauteur (IGH) ;

Vu la demande du pétitionnaire déposée le 08 juin 2026 en mairie et enregistrée sous le n° AT 068 091 26 B0002 concernant les travaux de réaménagement de la zone labo du supermarché Schelcher - SUPER U ;

située : 24 rue de la 1^{ère} Armée 68740 FESSENHEIM

sollicitée par SAS SUPERMARCHE SCHELCHER, représentée par M. Dominique SCHELCHER.

Considérant l'avis favorable avec prescriptions de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 16 juillet 2026 ;

Considérant l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH en date du 30 juillet 2026 ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de travaux portant sur les travaux de réaménagement de la zone labo du supermarché Schelcher - SUPER U est accordée.

Article 2 : Le pétitionnaire est tenu de prendre en compte les prescriptions ou observations contenues dans les rapports des services consultés et énumérés dans les rapports annexés.

Article 3 : Le pétitionnaire est tenu d'informer par courrier la commune de la levée des prescriptions avant l'ouverture de l'établissement.

Article 4 : L'établissement devra être maintenu en conformité avec les dispositions du Code de la Construction de l'Habitation et du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

Tous les travaux, même ceux soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitant l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 5 : Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Article 6 : Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire.

Copies sont adressées à :

- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin
- Monsieur le directeur départemental des territoires du Haut-Rhin

A Fessenheim le 25 août 2026

Le maire, Bruno NAEGELIN

